

Our Reference: OTP-CR-401/21

The Hague, Tuesday, 23 November 2021

Dear Sir/Madam

On behalf of the Prosecutor, I thank you for your communication received on 21/10/2021, as well as any subsequent related information, concerning the situation in Afghanistan.

As you may know, pursuant to the preliminary examination of the situation in Afghanistan, the Prosecutor concluded that the statutory criteria established by the Rome Statute for the opening of an investigation were met. On 20 November 2017, the Prosecutor requested authorisation from the Pre-Trial Chamber to open an investigation into the situation in Afghanistan. Such authorisation was subsequently granted, on appeal, on 5 March 2020 and the investigation commenced immediately thereafter. The authorised investigation encompasses relevant crimes allegedly committed on the territory of Afghanistan on or after 1 May 2003, the date on which the Rome Statute entered into force for Afghanistan, as well as other alleged crimes that have a nexus to the armed conflict in Afghanistan and are sufficiently linked to the situation and were committed on the territory of other State Parties in the period since 1 July 2002.

We thank you for the information you submitted. The information will be added to our collection of information, analysed and transmitted to the relevant staff members of the Office for appropriate action

I am grateful for your interest in the ICC. If you would like to learn more about the ICC, please consult our website at [www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int). Thank you once again for your communication.

Yours sincerely,

Asher Anderson (Freedom Watch)  
asher.andersonfw@gmail.com



Mark P. Dillon  
Head of the Information & Evidence Unit  
Office of the Prosecutor



Notre référence : OTP-CR-401/21

La Haye, le mardi, 23 novembre 2021

Madame, Monsieur,

Au nom du Procureur, je vous remercie pour les renseignements que vous nous avez communiqués le 21/10/2021, ainsi que pour toute autre information connexe relative à la situation en Afghanistan.

Comme vous le savez sans doute, à l'issue de son examen préliminaire de la situation en Afghanistan, le Procureur a conclu que les conditions requises par le Statut de Rome pour pouvoir ouvrir une enquête étaient réunies. Le 20 novembre 2017, le Procureur a prié la Chambre préliminaire de l'autoriser à en ouvrir une sur cette situation, ce qui lui a été accordé par la suite, en appel, le 5 mars 2020 et l'enquête a débuté juste après. Celle-ci porte sur les crimes en cause qui auraient été commis sur le territoire afghan à compter du 1<sup>er</sup> mai 2003, date de l'entrée en vigueur du Statut de Rome pour l'Afghanistan, ainsi que sur d'autres crimes qui auraient un lien avec le conflit armé en Afghanistan, seraient suffisamment liés à la situation dans ce pays et auraient été commis sur le territoire d'autres États parties depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Nous vous remercions pour les renseignements que vous nous avez transmis. Nous les ajouterons aux informations que nous avons déjà recueillies et nous les analyserons avant de les transmettre aux membres du Bureau concernés pour que les mesures qui s'imposent soient prises.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à l'action de la CPI. Si vous souhaitez en savoir plus à ce sujet, vous pouvez consulter notre site Internet à l'adresse [www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int). Merci encore pour ces renseignements.

Cordialement,

Asher Anderson (Freedom Watch)  
asher.andersonfw@gmail.com

Mark P. Dillon  
Chef de l'Unité des informations et des éléments de preuve  
Bureau du Procureur